

JOUR DE CARENCE ET CORONAVIRUS
UNE APPLICATION IDEOLOGIQUE

Suite au courrier qui lui a été adressé par Force Ouvrière, le Secrétaire d'état à la Fonction Publique, Olivier DUSSOPT, confirme que le jour de carence sera appliqué en cas de maladie imputable au Coronavirus.

FO considère que cette réponse est purement idéologique. Alors qu'aucune retenue sur salaire n'est effectuée lorsqu'un agent est confiné ou que son lieu de travail a été fermé et qu'il ne lui est pas possible de recourir au télétravail, un jour de carence lui sera appliqué dès lors qu'il viendra à tomber malade.

FO tient à rappeler que de nombreux agents des collectivités sont en contact direct avec le public, voir avec un public fragile (EHPAD, PMI, maisons de retraite...) et donc susceptibles, de par leurs missions, d'être victimes du Coronavirus.

Pour notre organisation syndicale, cette réponse du secrétaire d'état est non seulement inacceptable mais également contraire à toute logique, sauf à continuer de vouloir sanctionner les agents malades.

Le Secrétariat Fédéral

Paris, le 13 mars 2020